

In Extenso

AUDIT

**CONSEIL CONSULTATIF
DES EAUX OCCIDENTALES SUD
C.C. SUD
6 rue Alphonse Rio
56100 LORIENT**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

In Extenso

AUDIT

CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX OCCIDENTALES SUD

C.C. SUD

6 rue Alphonse Rio
56100 LORIENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CONSEIL CONSULTATIF DES EAUX OCCIDENTALES DU SUD (C.C. SUD) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CC SUD à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Introduction » des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

In Extenso

AUDIT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont porté notamment sur la réalité des financements d'exploitation.

Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du CC SUD à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le CC SUD ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

In Extenso

AUDIT

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.


In Extenso

AUDIT

Fait à Saint Herblain, le 24 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO OUEST AUDIT

Julien BARBEAU

Signé par :

CBD93D3FDAA849F...

Commissaire aux Comptes - Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026			% de l'actif	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	3 884,41	3 884,41				
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3 884,41	3 884,41				
Stocks et en-cours						
Créances				10,72		14,43
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	74 611,02		74 611,02		85 281,42	
Charges constatées d'avance	1 634,18		1 634,18		2 614,57	
Valeurs mobilières de placement	308,00		308,00	0,04	308,00	0,05
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	634 804,25		634 804,25	89,24	521 051,59	85,52
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	711 357,45		711 357,45	100,00	609 255,58	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écart de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	715 241,86	3 884,41	711 357,45	100	609 255,58	100

BILAN PASSIF

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026	% du passif	Valeur au 31/03/2025	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	532 163,76	74,81	444 582,68	72,97
Excédent ou déficit de l'exercice	105 398,72	14,82	87 581,08	14,38
Situation nette (sous-total)	637 562,48	89,63	532 163,76	87,35
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	637 562,48	89,63	532 163,76	87,35
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 944,81	1,54	10 454,63	1,72
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	20 450,16	2,87	15 487,19	2,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	42 400,00	5,96	51 150,00	8,40
TOTAL DES DETTES (IV)	73 794,97	10,37	77 091,82	12,65
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	711 357,45	100	609 255,58	100

COMPTE DE RÉSULTAT

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	45 350,00	45 500,00	-150,00	-0,33
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	331 070,79	349 408,60	-18 337,81	-5,25
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 472,80	-1 472,80	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	72,61	0,92	71,69	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	376 493,40	396 382,32	-19 888,92	-5,02
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	136 031,35	177 954,47	-41 923,12	-23,56
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 223,24	1 311,05	-87,81	-6,70
Salaires	102 408,31	98 083,03	4 325,28	4,41
Cotisations sociales	33 098,20	32 407,20	691,00	2,13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	3,99	313,45	-309,46	-98,73
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	272 765,09	310 069,20	-37 304,11	-12,03
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	103 728,31	86 313,12	17 415,19	20,18

COMPTE DE RÉSULTAT

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Valeur au 31/03/2026	Valeur au 31/03/2025	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 670,41	1 267,96	402,45	31,74
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 670,41	1 267,96	402,45	31,74
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 670,41	1 267,96	402,45	31,74
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	105 398,72	87 581,08	17 817,64	20,34
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	378 163,81	397 650,28	-19 486,47	-4,90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	272 765,09	310 069,20	-37 304,11	-12,03
EXCÉDENT OU DÉFICIT	105 398,72	87 581,08	17 817,64	20,34
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	105 398,72	87 581,08	17 817,64	20,34

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/03/2026 est de 711 357,45 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 105 398,72 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/03/2026 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

- cette 1^{ère} année d'application constitue **un changement de méthode comptable, cependant sans impact particulier sur les comptes du CC SUD.**

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L000195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Information sur la valeur résiduelle

Il n'a pas été retenu de valeur résiduelle.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ÉTAT DES CRÉANCES

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6,96	6,96	
Débiteurs divers	74 604,06	74 604,06	
Charges constatées d'avance	1 634,18	1 634,18	
TOTAL	76 245,20	76 245,20	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF*LO00195 - CC SUD*

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 634,18
TOTAL	1 634,18

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	74 604,06
TOTAL	74 604,06

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	444 582,68		87 581,08		532 163,76
Excédent ou déficit de l'exercice	87 581,08		105 398,72	87 581,08	105 398,72
TOTAL	532 163,76		192 979,80	87 581,08	637 562,48

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

*LO00195 - CC SUD***Du 01/04/2025 au 31/03/2026**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 944,81	10 944,81		
Personnel et comptes rattachés	11 345,91	11 345,91		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 826,02	8 826,02		
Autres impôts et taxes assimilées	98,05	98,05		
Produits constatés d'avance	42 400,00	42 400,00		
TOTAL	73 614,79	73 614,79		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	42 400,00
TOTAL	42 400,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 476,81
Dettes fiscales et sociales	15 868,13
TOTAL	26 344,94

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 170,00	4 672,00
TOTAL	4 170,00	4 672,00

COMMENTAIRE

LO00195 - CC SUD**Du 01/04/2025 au 31/03/2026**

A N N E X E

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le Conseil Consultatif des Eaux Occidentales du Sud (CC Sud) est une association qui a été constituée dans le cadre et le respect de la décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 19 juillet 2004. Cette décision institue des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Le CC Sud a été institué par décision de la Commission des Communautés Européennes en date du 4 avril 2007 et est opérationnel depuis le 9 avril 2007.

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le CC Sud a pour objet de promouvoir une gestion durable de la pêche.

Pour remplir sa fonction, le CC Sud dispose des ressources :

- de ses membres,
- des Etats membres (France, Espagne, Portugal, Belgique et Pays-Bas),
- des régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine,
- de la Communauté Européenne en vertu d'une convention cadre et de subventions spécifiques au fonctionnement.

Les charges du CC Sud sont constituées essentiellement :

- du salaire et charges sociales de deux salariés,
- des dépenses d'organisation des réunions et notamment les charges de traduction et d'interprétariat et les dépenses de déplacements.

2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Pas d'évènements significatifs à mentionner.

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables fondamentaux par le règlement NC°2018-06 :

- continuité du fonctionnement,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans leur intégralité lors de l'exercice d'acquisition des immobilisations. Cette dérogation au principe comptable correspond aux directives de la Commission Européenne.

COMMENTAIRE

LO00195 - CC SUD**Du 01/04/2025 au 31/03/2026**

3.2 Comptabilisation des subventions

Les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits par rattachement à l'exercice concerné au regard des conventions de financements .

4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

4.1 Actif immobilisé

Il n'y a eu aucun mouvement d'immobilisations pendant l'exercice.

4.2 Provision

Absence de provision.

4.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 42 400 € au 31 mars 2026 et concernent :

- des cotisations et subventions relatives à l'exercice 2026 / 2027 : 42 400 €,

5 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2025 / 2026 s'élèvent à un montant 376 493.40 €.

Ils correspondent principalement :

- aux cotisations des membres et des membres du comité exécutif : 45 350 €,
- à la subvention des Etats Membres : 28 000 €,
- à la subvention de la Commission Européenne : 256 437.79 €,
- aux subventions des régions (Bretagne et Nouvelle Aquitaine) : 46 633 €.

5.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'exercice 2025 / 2026 s'élèvent à un montant de 272 765.09 €. Elles correspondent :

- aux charges externes de fonctionnement du CC Sud pour un montant de 136 031.35 € correspondant aux charges courantes de fonctionnement : voyages et déplacements, promotion, missions, ... et aux dépenses de traduction et d'interprétariat,
- aux frais de personnel du fonctionnement du CC SUD pour 135 506.51 €.

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les membres du bureau de l'association ne perçoivent pas de rémunération. Le secrétaire général de l'association assure sa fonction bénévolement.

6.2 Contributions volontaires en nature

Le CC SUD a perçu des contributions volontaires en nature des partenaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 pour un montant de 14 664.76 €.

En l'absence de suivi des heures engagées par les bénévoles, il est impossible de les valoriser.

6.3 Engagements de départ en retraite

Les engagements du CC SUD en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisés en provision pour charges. Au

COMMENTAIRE

LO00195 - CC SUD

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

31 mars 2026, ces engagements sont de 3 105.48 €.

La méthode de calcul des engagements de retraite est déterminée de la manière suivante :

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectuait de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.77%.